



REORGANISATION DE LA PFC MOISSY SUD NE SIGNE PAS L'ACCORD OTT ET SIGNE L'ACCORD ASF

Le mardi 6 octobre 2020, les négociations Organisation du Temps de Travail (OTT) et Accompagnement Social et Financier (ASF) ont pris fin avec la réunion plénière de signature. Ce projet va bouleverser la vie des agents de la PFC, au niveau professionnel mais surtout sur le plan social et familiale. Il fait partie du Schéma Directeur Industriel (SDI), ce vaste chantier, voulu par la DOT Colis, prend uniquement en compte la généralisation du J+1 et l'augmentation des capacités de production. La direction se fiche complètement des conséquences du projet sur la vie des agents !!!

ACCORD OTT

Il va de soi que SUD ne signera jamais un accord OTT comme celui proposé par la direction du Colis à Moissy : Réduction de la moitié de l'effectif du matin, méridienne en production, suppression de la brigade Après-Midi, travail le dimanche en nuit.

Quand nous interpellons Laurent Ménager (Directeur DOTC IDF) et Marc Villette (Chef de projet et directeur de la PFC), les réponses sont méprisantes :

« Les agents de l'Après-Midi peuvent aller à Montereau, ça n'est qu'à 10 km »

« Quand on modifie les horaires, il y a toujours des mécontents », « Allez-y SUD, faites des propositions », sous-entendu, dites-nous ce que vous voulez et nous vous expliquerons comment vous en passer.

Beaucoup de collègues de la PFC ont maintenant le choix entre la peste et le choléra, soit ils changent radicalement d'horaires, soit ils vont à Montereau, c'est à dire 30 minutes de trajet supplémentaire par jour.

Aucune évolution non plus au niveau de la sous-traitance. Alors que La Poste vient d'être condamnée en appel pour prêt de main d'oeuvre illicite dans l'affaire Bagaga, l'abus de sous-traitance continue.

Le seul point positif est la réduction de la durée de la méridienne en brigade mixte, 45 minutes au lieu d'1 heure.

Avec 59% de représentativité, SUD se réserve le droit de s'opposer à l'accord OTT, nous avons 8 jours à compter de la signature pour prendre une décision.

ACCORD ASF

L'accord ASF est sur le même modèle que tous les accords proposés par la DOTC depuis plusieurs années, il s'agit d'accords régressifs, il faut croire que l'Accompagnement Social et Financier est particulièrement sensible au réchauffement climatique au Colis, en Ile-de-France, puisque les indemnités fondent comme neige au soleil d'année en année, tout comme notre pouvoir d'achat.

Soyons clairs ! Les accords financiers ne sont pas notre tasse de thé, si ça n'est pas le cheval de bataille de SUD, c'est qu'une fois les primes dépensées, les horaires pourris et les mauvaises conditions de travail restent, comme des chaînes aux pieds, que nous devons porter et supporter chaque jour de travail.

Pourquoi SUD a signé l'accord ASF :

SUD a opposé un bras de fer et a fini par faire plier la direction, nous avons obtenu quelques améliorations à l'accord :

- *LA PRIME PERTE DE BRIGADE DE 500 € POUR LES BRIGADES NUIT ET APRES-MIDI*
- *LE FINANCEMENT DU PERMIS DE CONDUIRE POUR LES AGENTS QUI PARTENT A MONTEREAU MAIS EGALEMENT POUR CEUX QUI RESTENT A MOISSY*
- *LA PAUSE ET LES TICKETS RESTAURANTS POUR LA BRIGADE DE NUIT*

Nous avons décidé de signer l'accord ASF pour que les collègues de la PFC de Moissy puissent bénéficier de ces améliorations, c'est la seule et unique raison. Dans d'autres circonstances, SUD n'aurait pas signé, pour nous, un accord régressif est un mauvais accord.

PLÉNIÈRE DE SIGNATURE

La CFDT avait demandé à la direction de la PFC de tenir une réunion plénière à 14h00, les représentants de la CFDT se sont pointés à 16h00, une fois la réunion terminée.

SUD est la seule organisation syndicale à avoir refusé de signer l'accord OTT, toutes les organisations (SUD, CFDT, FO, CGT) ont signé l'accord ASF.

Demandes de SUD

Nous avons profité de cette réunion pour réclamer des améliorations pour la brigade du Matin :

- L'augmentation des effectifs de la brigade
- Le maintien de la pause de 30 mn

Marc Villette répond qu'il est d'accord pour revoir le dimensionnement de la brigade Matin à la hausse, mais que pour l'instant, il ne peut pas donner de chiffre précis.

Pour ce qui est du maintien de la pause à 30mn (20 mn dans la nouvelle OTT Moissy), Claire Gueret nous explique que c'est un choix, soit on laisse la pause à 30 mn mais on oublie les « pausettes » (comme à la PFC de Monterau), soit on laisse les « pausettes » avec pause de 20 mn. Nous avons répondu que nous voulions la pause de 30 mn en plus des pausettes, comme ça s'est toujours fait à Moissy.



Syndicat SUD-TMT
Traitement-Messagerie-Transport
25/27 rue des Envierges
75020 Paris
Tel:01 44 62 12 35
Fax:01 44 62 12 43
✉ sudtmt@sudptt.fr